

La Lettre

des Amis des Houches

ÉDITORIAL



Je suis bien sûr très heureux de signer cet édito de la toute première «lettre» d'information de notre Association.

Je tiens à féliciter en même temps notre équipe ingénieuse de communication pour cette nouveauté destinée à fournir plus d'infos sur notre vie associative et la vie municipale à nos adhérents, et très certainement au-delà.

J'en profite pour me réjouir de la dynamique des AMIS DES HOUCHES et de l'intérêt, ou la curiosité, qu'elle semble susciter toujours plus auprès des résidents des Houches, secondaires ou permanents,.

Notre Assemblée Générale du 2 août dernier qui s'est tenue dans l'Espace Animation des Houches quasi comble, malgré la concurrence des J.O, l'a confirmé.

SUITE EN P. 2



SOMMAIRE

Éditorial	p. 1-2
Activités de l'été 2024	p. 2
Fermeture du bureau de poste	p. 2
La THRS 2024	p. 3
Locations AirBnb	p. 3
Voter aux Houches	p. 3
Tunnel du Mont-Blanc	p. 4
Salle OLCA	p. 4
Parking des Chavants	p. 4
Patinoire des Houches	p. 4
Carte ViaCham	p. 5



DEVENEZ ADHÉRENT !

Nous sommes une équipe de bénévoles pleine d'énergie, soudée et très attachée à la protection du caractère original du village des Houches, de son environnement et du cadre de vie de ses habitants. Visitez notre site [internet](#) dès aujourd'hui pour adhérer aux Amis des Houches !

ÉDITORIAL... SUITE

Nous avons pu constater, lors de cette A.G., la forte progression depuis deux ans du nombre de nos adhérents, 228 actuellement, qui montrent ainsi leur attachement à la protection du caractère original du village, de son environnement et du cadre de vie de ses habitants. Ils disent apprécier aussi les conférences-échanges, les sorties de découvertes et les moments conviviaux que nous proposons.

Je vous invite donc à découvrir les articles de cette 1ère édition qui sera bien sûr relayée sur notre site Internet et notre page Facebook et qu'il faut faire connaître sans modération. Je vous invite aussi et surtout à donner ensuite vos avis et suggestions, et enfin à rejoindre notre Association si ce n'est déjà fait afin que nous soyons plus forts ensemble, toujours plus dynamiques et plus représentatifs auprès des Élus.

Michel BAUJON, président de l'Association "Les Amis des Houches"

L'ÉTÉ 2024 AVEC LES AMIS DES HOUCHES

Confortés par le soleil revenu en juillet, *Les Amis des Houches* ont multiplié les activités conviviales cet été :

- Conférence sur l'alpinisme, patrimoine et passion, par Olivier GREBER, Président de la Compagnie des Guides de Chamonix, le 17 juillet.
- Randonnée Cerro - Belvédère des Bossons - Cascade du Dard le 22 juillet.
- Dîner annuel des adhérents le 24 juillet au restaurant Le Refuge des Loups à Bellevue.
- Déplacement au barrage d'Emosson avec le VerticAlp et visite du tunnel interne du barrage le 12 août.
- Randonnée à la Montagne de Peclerey avec point de vue sur les glaciers d'Argentière et du Tour le 22 août.



FERMETURE ET REMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE



La Poste a décidé de fermer son bureau des Houches le 4 novembre 2024.

Une convention pour 9 ans a été signée avec la Mairie pour l'installation d'un point contact « La Poste - Agence Communale » dans les locaux de l'Office de Tourisme afin de conserver les mêmes services dans le village, y compris bancaires, à l'identique de l'agence d'Argentière.

La Poste prendra en charge la formation et une indemnité pour un agent communal mis à sa disposition par la Commune, ainsi que l'aménagement d'un bureau-guichet.

Cette agence sera accessible tous les matins de la semaine, toute l'année.

LA THRS 2024 VA ARRIVER EN NOVEMBRE



Alors que les avis des Taxes Foncières sont déjà arrivés, avec une majoration de 3,9% par rapport à 2023, la Taxe d'Habitation va s'y ajouter courant novembre.

Adressée aux seuls résidents secondaires des Houches, elle va subir une majoration de 3,9% ... + 60% qui, s'ajoutant aux 7,1% de 2023, aboutira ainsi à + 78% en 2 ans ! Cette mesure, rendue possible grâce à l'amendement Roseren à la loi de finances, permet aux communes touristiques de ponctionner les résidents secondaires entre 5 et 60% supplémentaires dans le but, officiellement, d'améliorer le logement permanent avec des loyers accessibles.

RESTRICTIONS POUR LES LOCATIONS AIRBNB



La Communauté de Communes a décidé d'enrayer la croissance des locations saisonnières via des plateformes, espérant leur conversion en logements permanents.

Ainsi, il ne sera plus possible de proposer à la location saisonnière plus d'un appartement par personne physique propriétaire. Une obligation de déclaration et une autorisation préalable seront effectives au 1er mai 2025. Les annonces devront ensuite mentionner le numéro d'enregistrement.

Sur 3697 communes de France éligibles à cette possibilité d'augmentation, seules 539 ont opté pour le taux maximum ... dont Les Houches ! De plus, alors que Chamonix, par exemple, affiche clairement le « fléchage » de cette manne (+50%) vers le logement permanent, la Municipalité des Houches dit vouloir « inciter les propriétaires à remettre sur le marché les biens immobiliers non affectés à la résidence principale ». Merci l'accueil !

Notre Association a fait savoir aux Élus qu'elle déplorait cette surtaxation ainsi que le non-respect de la destination des fonds récoltés. Elle leur demande aussi de modérer leur volonté de maintenir ce taux de majoration de 60% pour 2025 malgré le fort mécontentement des résidents secondaires qui contribuent pour plus des 2/3 aux recettes fiscales de la Commune.

VOTER AUX HOUCHES C'EST POSSIBLE



Les résidents secondaires représentent environ 6800 personnes aux côtés des 3300 résidents permanents et contribuent pour plus des deux tiers aux recettes fiscales. Malgré cela, ils ne disposent d'aucune instance officielle de concertation avec les édiles locaux.

Une situation qui serait susceptible d'évoluer plus positivement si nombre de résidents secondaires s'inscrivaient sur la liste électorale des Houches.

Cette démarche simple et légitime, à effectuer en Mairie, leur permettrait de s'exprimer lors des prochaines élections, notamment les municipales en mars 2026.

FERMETURE DU TUNNEL DU MONT-BLANC



Depuis le 2 septembre à 17h00, il n'est plus possible de se rendre en Italie par le tunnel du Mont Blanc (ni d'en revenir...), et ceci, **jusqu'au 16 décembre**.

Des travaux importants de sécurisation qui n'avaient pu être achevés pour cause de la COVID-19 sont en effet en cours.

Le site de Chamonix propose deux itinéraires : par Martigny et le Col du Grand Saint-Bernard ou par Chambéry et le tunnel du Fréjus.

UN PARKING DES CHAVANTS TOUT BEAU TOUT NEUF, MAIS PAYANT ET LIMITÉ

Le parking des Chavants est en cours de finalisation. Les aôutiens ont pu apprécier les nouveaux emplacements ... les skieurs pourront apprécier les horodateurs !

Par ailleurs, le stationnement ne sera autorisé que dans la journée, déneigement nocturne oblige, et le stationnement longue durée y sera banni.

Et voilà maintenant qu'un décret récent de l'État imposerait des ombrières à capteurs photovoltaïques sur ce parking, contrariant sans doute la possibilité de plantation d'arbres. Qu'en sera-t-il ? A suivre ...

UNE NOUVELLE SALLE OLCA

Comme chacun peut le constater, les travaux de rénovation de la salle OLCA ont démarré. Pour un budget de 9,5 M€ HT, la nouvelle salle devrait pouvoir accueillir 600 personnes assises ou 1000 debout.

Les Élus terminent actuellement les attributions de marchés aux entreprises en confirmant le respect de l'enveloppe prévue ainsi que l'obtention de près de 50% de subventions.

Utilisable pour les événements de l'ensemble de la vallée, l'étude de la gestion et de la programmation de la future salle fait l'objet d'une commission intercommunale.

A noter par ailleurs qu'à ce jour, la question du parking permettant d'accueillir autant de monde reste entière...



AMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE

D'importants travaux sont programmés afin de pérenniser la patinoire : nouveau système de réfrigération et couverture seront mis en place pour la prochaine saison hivernale.

DU NOUVEAU POUR CIRCULER DANS LA VALLÉE



La carte de résident secondaire, qui inclut la carte ViaCham, est réformée. Sa durée passe de deux ans à un an et son coût de 20€ à 50€.

Rappelons que cette carte permet la gratuité dans les transports en commun de la vallée : toutes les lignes de bus, y compris la nuit, et le train entre Servoz et Vallorcine.

En outre, elle donne un accès gratuit à plusieurs parkings de Chamonix : Fond des Gires (anneau de vitesse), tennis, Corzolet, Courmayeur, Centre ville (ex-Grépon).

Achat en Mairie de la carte Résident secondaire/ViaCham, puis au parking Saint-Michel pour la 1ère année d'acquisition du badge parking.

A NE PAS MANQUER SUR NOTRE SITE INTERNET

- Retour sur notre Assemblée Générale annuelle 2024
- Procès verbal et diaporama de notre Assemblée Générale annuelle.
- La 9e "Chronique Houcharde Irrégulière" de notre ami Bernard Pontier !

QUELQUES CLICHÉS DE NOS RÉCENTES ACTIVITÉS



NOUS CONTACTER



<https://www.lesamisdeshouches.fr/>



<https://www.facebook.com/lesamisdeshouches>



amisdeshouches74@gmail.com